

Paris, le jeudi 18 avril 2019

N°

Reçu des dons aux oeuvres année Articles 200-5 et 238 bis du code Génaral des Impôts

Nous confirmons avoir reçu la somme de € , qui correspond au montant total des dons que vous avez effectués en notre faveur en , et nous vous en remercions.

Ce reçu, établi sous modèle conforme et attestant de ces dons, vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôts dans la limite des conditions prévues par la loi.

Bénéficiaire des versements : Association Kalaweit - 69 rue Mouffetard - 75005 Paris Organisme d'intérêt général

concourant à la défense de l'environnement

Objet : Programme de sauvegarde des gibbons et de leur habitat en Indonésie. Sensibilisation à

la disparition des grands singes et de leur habitat.

Nom et adresse du donateur :

Détail des dons : 13.50 € le 30 décembre 2018 - (Carte Bancaire)

Le bénéficiaire reconnait avoir reçu en , au titre des versements ouvrant droits à la réduction d'impôts la somme de € .

Constance Cluset Responsable bureau Kalaweit France

image scan signature

Kalaweit : 69 rue Mouffetard - 75005 Paris

Association loi 1901

Email : kalaweit.france@yahoo.fr / Tél : 07 86 01 18 87

Association loi 1901

Siret 449 804 053 000 30 - RCS Paris

Site internet : www.kalaweit.org